

Pôle communication

Tél.: 24 65 42

Mardi 26 mars 2019

COMMUNIQUÉ

Invité sur un média hier, lundi 25 mars, le maire de Koumac, Wilfried Weiss, s'est livré à un certain nombre de commentaires sur la situation de sa commune après le passage du cyclone OMA.

Dans ses déclarations, il dénonce, entre autres, l'inaction du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Dans la foulée, il accuse le gouvernement de ne pas se préoccuper de l'engravement de la rivière Koumac.

Il s'agit là de contre-vérités auxquelles, en tant que membre du gouvernement en charge du secteur, je tiens à répondre.

Concernant OMA : après les visites sur le terrain que le président du gouvernement et moi-même avons effectuées, le caractère de calamité agricole a été reconnu sur l'ensemble des communes de la Nouvelle-Calédonie.

Dès lors, les producteurs assurés à la Caisse d'assurances mutuelles agricoles (CAMA) ont eu jusqu'au 10 mars pour déclarer les pertes subies dans leurs exploitations.

La commission des calamités agricoles va se réunir le 28 mars afin d'examiner 764 dossiers correspondant à un remboursement estimé à 320 millions de francs. Les mises en paiement interviendront à compter du 8 avril. En complément, une aide sera versée début avril par l'Agence rurale notamment pour la remise en état des parcelles.

De plus, le gouvernement a adopté un arrêté attribuant 28 millions de francs aux 14 communes les plus sinistrées : Bélép, Hienghène, Kaala-Gomen, Koné, Ouégoa, Poindimié, Poum, Poya, Sarraméa, Moindou, La Foa, Farino, Bourail et bien sûr, Koumac.

Je m'étonne que le maire de Koumac, soucieux de la situation de sa commune, ne se soit pas tenu informé des décisions arrêtées par le gouvernement en faveur de ses administrés.

En ce qui concerne l'engravement de la rivière Koumac, il n'est en aucun cas lié aux crues importantes qui résultent d'un cyclone. En effet, une étude souligne la nécessité d'entretenir et de surveiller les digues et de procéder au nettoyage régulier des embâcles. Le gouvernement rappelle que le code des communes rend le maire responsable de l'entretien des digues.

En tout état de cause, la Mission interservices de l'eau et le Comité de l'eau auront à se saisir du dossier afin d'engager une convention pluriannuelle sur l'entretien de la rivière Koumac et de ses ouvrages.

Il est donc regrettable que le maire de Koumac se soit livré à de telles déclarations.